

Octobre 2022

Comité de Liaison des Retraités - Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 - Paris
Tél. 01.44.64.64.44 clr@solidairesfinancespubliques.org

Assemblée générale du CLR : 6 octobre 2022

Près de 70 camarades étaient réunis à Paris, dans la salle Hénaff de la Bourse du travail pour l'Assemblée générale annuelle du Comité de Liaison des Retraités.

Dès 9 h 30, **Thi-Trinh LESCURE**, présidente du CLR, a lancé les travaux de cette assemblée



en présence de notre Secrétaire générale **Anne GUYOT WELKE** et sous la présidence de **Maurice MARTIN**, « jeune » retraité, qui intègre juste le CLR. Maurice, qui entre dans la « maison des sages » de l'organisation, tient, en préambule de nos travaux, à avoir une pensée particulière pour nos deux anciens Secrétaires généraux récemment disparus, Chantal Aumeran et Daniel Roth ainsi que pour Jean-Charles (membre du secrétariat et capiste national). **Maurice rappelle que le CLR est un indispensable lien entre l'organisation Solidaires FIP et ses retraité-es.**



Puis, **Marie-Christine AUBERT** énonce la liste, hélas toujours trop longue, de nos camarades disparu-es depuis la dernière assemblée générale, suivie d'une minute de silence en leur hommage.

Un grand merci à Marc LERBEY et à Denis TURBET DELOF, membres du bureau du CLR, qui ont eu la lourde tâche de prendre en note tous les débats de cette AG.



Rapport de Trésorerie 2021.

Comme les autres années, **Claudette PERETTI – trésorière du CLR** précise :



- que les retraités sont adhérents de la section à laquelle ils appartiennent lors de leur départ en retraite ou, selon leur choix, à la section de leur domicile. Seuls nos informaticiens du BN sont habilités à procéder au changement de section. Il convient donc de nous informer officiellement (via la messagerie du CLR ou par courrier), au moyen d'un imprimé à servir que nous vous transmettons, dès votre demande de changement ;

- que le paiement des cotisations doit se faire pour l'année en cours. Les défaillances de paiement nous entraînent souvent à faire des pointages aboutissant à l'envoi de « lettres d'appel à cotisation », générant, hélas, des frais d'affranchissement ;

- que l'année de départ en retraite, la cotisation à verser doit correspondre à 50 % de la cotisation des actifs et doit être reversée par les sections au CLR ;

- que le CLR (comme toutes les sections) reverse à la Trésorerie nationale 86 % du montant des cotisations encaissées.

Clo précise aussi que le CLR mis en place, en 2021, la possibilité du paiement par virement bancaire et que 17,4 % des cotisations ont été réglées par ce nouveau type de paiement.

Point sur les cotisations : au 31.12.2021, 1 573 cotisations ont été encaissées au CLR et 1474 à la date de ce jour. Pour en terminer sur le point « trésorerie », Clo détaille les recettes et les dépenses de l'année 2022.

Rapport des superviseurs aux comptes

La comptabilité a été examinée pour la première fois par **Marie-Christine AUBERT et Gilles VERDIER** (élus après l'AG 2021) le 9 Février 2022 en présence de Clo Peretti et de Marie-Françoise Grialou.

Ils ont constaté que le travail effectué par la trésorière, une comptabilité réelle par mois, était excellent.

Compte tenu des montants portés en charges, nos superviseurs se sont attachés à examiner trois types de frais : ceux occasionnés par l'édition et l'envoi des bulletins, les réunions de bureau et l'assemblée générale annuelle. Ci-dessous, un aperçu de ces différents postes concernant l'année 2021 qui ont fait l'objet de leur contrôle.



1 - Les bulletins de liaison

L'impression et l'affranchissement des bulletins que tous les retraités reçoivent mensuellement ont fait l'objet d'un examen particulier. Les frais d'affranchissement sont depuis fin 2019 réglés par le CLR.

En cas de difficulté, la trésorerie nationale verse des aides au CLR. Par ailleurs, il est rappelé que depuis 2020 les bulletins ne sont plus imprimés au BN mais par un prestataire extérieur.

Pour 2022, le coût des bulletins envoyés aux adhérents s'élevait à 1,09 € par bulletin. La proposition de faire un envoi dématérialisé pour les adhérents dont les adresses courriels sont connues a fait débat mais a été rejetée, une majorité d'adhérents souhaitant une version papier plus facile à appréhender.

2 - Les réunions de bureau

Afin que le poste des frais des réunions de bureau 2021 diminue, la plupart se sont déroulées en visio ! Nous avons tenu, en 2021, 2 réunions de bureau avec 2 nuits d'hôtel pour certains provinciaux alors qu'en temps normal, il n'y a qu'une nuit d'hôtel.

Il est très important de maintenir ces réunions la veille des Conseils syndicaux afin d'en limiter les frais. En effet, lorsque les réunions précèdent les Conseils syndicaux, les frais de transport et d'hôtel sont réglés par la Solidarité pour les membres du bureau également élus à la Solidarité. Ceux des deux camarades qui siègent au Conseil syndical sont aussi réglés par la Trésorerie nationale.

3 - L'assemblée générale annuelle

Toutes les pièces comptables relatives à l'assemblée générale annuelle 2021 ont été examinées : 24 demandes de remboursement de frais de transport ont totalement été prises en charge par le CLR.

Nos superviseurs tiennent à rappeler que les comptes du CLR sont intégrés à la Trésorerie nationale et que nous sommes donc tenus de respecter les règles comptables au même titre que les sections. Nous ne dérogeons pas à cette règle.

En conclusion : la tenue des comptes du CLR est bonne, aucune erreur n'a été constatée. Les deux superviseurs des comptes demandent à l'assemblée de donner quitus à la trésorière pour sa gestion de la comptabilité du CLR.

Après cet exposé, un débat s'instaure avec nos camarades présent.es dans la salle : l'un d'eux s'interroge sur la baisse du nombre d'adhérent-es (100 en moins). **Thi Trinh répond** qu'effectivement, à cette date, il y a 101 retraité.es de moins à avoir cotisé qu'en 2021. Mais de nouvelles relances ont été envoyées. Il faut savoir que parmi les 458 « retraitables » connus, deux tiers ne renouvellent pas leurs cotisations ou n'ont déjà pas réglé la cotisation depuis 2021. Toutefois, même s'il reste un peu moins de trois mois pour atteindre le niveau de 2021, cela doit être possible !

Anne GUYOT-WELKE, notre Secrétaire générale, intervient pour évoquer la situation des adhésions de notre organisation. Les temps sont durs en raison de la baisse drastique du nombre d'agents. La DGFIP est la cible privilégiée des suppressions d'emplois. Lors de la fusion DGI-CP notre administration comportait 120 000 agents. Aujourd'hui elle n'en a plus que 97 000 !

Le rapport de trésorerie est adopté à l'unanimité par l'Assemblée et quitus est donné à la trésorière

Rapport d'activité 2022

Thi-Trinh LESCURE, présidente du CLR, annonce que le rapport d'activité sera présenté par plusieurs membres du bureau mais c'est elle qui ouvre le bal.

Le bureau de section est actuellement composé de 23 membres : 9 femmes et 14 hommes... dont 10 camarades de Paris/Rif et 13 de province...

ce qui est « normal » puisque **le CLR n'est pas une section départementale mais représente toutes et tous les camarades retraités du « territoire métropolitain et des territoires et collectivités d'outre-mer (DROM COM) ».** Il n'est donc pas question de réduire le nombre de membres du bureau de Province !

Alors en quoi consiste le travail du bureau du CLR ?

1 - « L'équipe du mardi », l'équipe Paris/Rif, se rend au BN, généralement le mardi, afin de faire le travail d'enregistrement des chèques, des virements bancaires, de relations avec la banque...de mise sous plis des bulletins mensuels et des lettres d'appel à cotisation. Cette équipe traite, en liaison avec Thi-Trinh, les courriers envoyés par le CLR revenant NPAI et les coupons d'identification. Les nouvelles adresses ne peuvent être connues que si le CLR envoie des courriels ou passe des appels téléphoniques



(travail de Thi-Trinh). L'équipe parisienne s'occupe également de la réception et des réponses aux courriers reçus de nos adhérentes et adhérents. Thi-Trinh gère tous les courriels reçus sur la messagerie du CLR. Sans cette équipe, ce travail ne pourrait être fait car tous les membres du bureau de province ne peuvent, pour des raisons de coût, se déplacer chaque semaine vers Paris.

Cette équipe est composée de : Clo Peretti - Marie-Françoise Grialou - Patrick Jeanminet - Michel Morin - Denis Pallant - J-Luc Pares - Jacques Selves - Philippe Tijou et enfin de Marc Veyrat qui apporte son aide selon ses disponibilités car il est également membre du bureau de la FGR/FP. Sans oublier Gisèle Frey, et notre Mitou (Marie-Thérèse Noui) qui, même si elle a quitté le bureau l'année dernière, n'a pas oublié le chemin de la rue de Montreuil et vient très souvent apporter son aide !

Thi-Trinh tient à souligner que **Catherine Begond** (de la Trésorerie nationale) nous apporte aussi son aide en ce qui concerne l'encaissement des chèques, notamment en période de vacances ou d'indisponibilité de l'équipe de Paris. Nous la remercions très sincèrement de ce coup de main.

Une autre équipe, celle des informaticiens de Solidaires FiP, nous apporte son précieux concours quasi quotidien. C'est grâce à cette « team informatique » que nous avons beaucoup progressé concernant l'outil Jackal mais nous avons encore bien des progrès à faire ! J'adresse au nom de tous les membres du bureau mille mercis à Cédric, Laurent et Benjamin. **Dites-vous bien, camarades, qu'à chaque fois que vous recevez « une newsletter » du CLR, ou que vous trouvez sur votre site des infos et les bulletins, ce sont nos trois mousquetaires qui sont à la manœuvre !**

Grâce à leur aide et à celle de Jean-Luc, nous avons réussi à fiabiliser les fichiers. Auparavant, il nous a fallu retrouver un grand nombre d'adresses postales, d'adresses internet et de numéros de téléphone personnels. Ce sont des données qui sont indispensables pour la bonne marche du CLR, car sans elles nous ne pourrions vous joindre. Sans ces infos, ce sont des adhérentes et adhérents perdus pour le CLR mais également perdus pour l'Organisation !

2 - Thi-Trinh continue sur sa lancée et parle des publications mensuelles « les bulletins du CLR ».

Pour le CLR, les publications mensuelles sont le seul moyen que nous avons pour maintenir un lien avec les adhérents et inversement ... d'où leur importance.

Il lui semble que les adhérents apprécient ces publications et elle remercie très sincèrement les camarades qui nous font part, sur la messagerie du CLR, de leur ressenti dès la réception d'un bulletin. Il y a même des abonnés dont elle attend toujours avec impatience leurs impressions.

Pour la confection de ces bulletins, **une équipe de rédacteurs volontaires a été formée, composée de** Christian Boulais, Jean-Louis Marchand, Jean-Luc Pares, Philippe Tijou et de Thi-Trinh, sans oublier **une équipe pour le visa orthographique** composée des rédacteurs auxquels se sont ajoutés Claudine Hecker, Marc Lerbey, Michel Vixac ainsi que Mitou et Marie-Françoise pour le visa final.

A toutes ces publications s'ajoutent le cahier de vacances, le billet de Noël, le livret d'accueil, le journal des sigles et le guide de l'action sociale « spécial retraités ».

Depuis quelques mois, les illustrations des bulletins et billets posent quelques problèmes car il nous faut faire très attention aux images insérées dans nos publications qui doivent être « libres de droits » ... sinon nous encourons, comme cela s'est produit pour nos camarades actifs, l'obligation de payer des droits afin de ne pas être traînés devant les tribunaux ! De ce fait, un membre de l'équipe, en plus de son travail d'écriture, s'est proposé pour réaliser des illustrations.

Sur ce point, **Anne GUYOT WELKE**, précise qu'il convient d'être très vigilants sur la question des illustrations pour s'assurer qu'elles soient bien dans le domaine public (donc sans droit de licence)...

Thi-Trinh ajoute, que pour faire des économies financières et pour le bien-être de la planète, le CLR n'envoie plus de bulletins « papier » à 202 camarades qui, à notre demande, ont accepté de les télécharger directement sur le site du CLR (réponses aux coupons mis en fin de bulletins ou suite à communications téléphoniques de Thi-Trinh) ! Idem pour l'Unité.

3 - Enfin, elle rappelle que les adhérents peuvent nous écrire sur la messagerie du CLR à l'adresse suivante : clr@solidairesfinancespubliques (adresse qui figure sur les bandeaux des bulletins). Consulter cette messagerie et répondre aux demandes des adhérent.es constituent son 1er travail de la journée !

Thi-Trinh souhaite connaître le ressenti des camarades, notamment sur le mélange « d'articles sérieux et moins sérieux » sur les bulletins ! Elle souhaite également savoir si, dans la salle, il y a des dessinatrices ou dessinateurs prêts à nous aider.

Aucune intervention suite à ce rapport qui est voté à l'unanimité !

Retour sur les vœux du CLR votés en Congrès 2022

C'est Philippe TIJOU qui revient sur le Congrès de Biarritz.



Bien sûr, nous n'allons pas vous relater tout le congrès qui s'est tenu à Biarritz du 16 au 20 mai dernier, dont le compte-rendu officiel a été diffusé sur internet, comme cela était indiqué dans l'Unité 1154. Le CLR de son côté a, dans son bulletin de juin, rapporté son intervention relative aux deux vœux votés à notre AG 2021.

Tout d'abord coup de chapeau à la section organisatrice et aux sections de la région qui ont su et pu gérer sans faille le déroulement matériel du congrès sur tous ses aspects. Ce congrès, qui devait se dérouler en 2020 à Biarritz avait, en effet, été reporté pour cause de Covid... donc, coup de chapeau pour la ténacité des organisateurs qui ont remis le couvert deux ans après.

Evidemment, pour le CLR, ce congrès était celui de la présentation de ses vœux votés en AG 2021 et qui ont été défendus en séance plénière par notre présidente Thi-Trinh.

Le premier vœu qui demandait que nous passions du statut « d'observateur » à celui de « représentante ou représentant » au Congrès a largement obtenu un vote favorable. Simple mot, mais qui pour le CLR a son importance : un observateur, c'est quelqu'un d'extérieur, sans attache, alors qu'un représentant fait pleinement partie du groupe. Donc correction, sémantique, certes, mais qui a son importance morale.

Notre deuxième vœu demandait « que la ou le représentant » du CLR ait un droit de vote au Conseil Syndical, soit une voix en plus des 76 voix composant, au moment du Congrès, cet organe directeur. Thi-Trinh a souligné que certes, certains Conseillers syndicaux et secrétaires de sections gardent le lien avec les retraités malgré leur difficile charge d'activité syndicale en ces temps de bouleversements continuels de notre administration et de lutte contre la dégradation de notre service public. Malheureusement, et souvent par manque de temps, mais pas toujours, ils ne prennent pas l'attache des retraités sur des sujets d'actualité comme les élections des Conseillers régionaux ou la future PSC par exemple. Cette PSC qui sera, sûrement, lourde de conséquences pour les retraités...

Notre présidente a largement et sereinement insisté sur le fait que si le CLR voulait être partie prenante au sein du Conseil syndical, jamais il n'a été envisagé ou désiré, devenir une section. D'ailleurs, les adhérents retraités sont et veulent demeurer dans leur sections départementales et l'ont clairement exprimé à l'AG 2021. Notre présidente lira ensuite le texte du vibrant soutien au vœu du CLR que nous avait adressé la section de la Gironde. Malgré ses propos conciliants et sereins, des militants sont remontés en tribune « contre » notre vœu avec parfois « une virulence incompréhensible ». Certains ont même voté « contre » alors que leurs AG avaient voté « pour » à l'unanimité ! Mais bien sûr, ces votes n'étaient qu'indicatifs et non pas impératifs !

La présidente du CLR a rappelé que l'UNIRS avait fait la même demande d'obtention d'une voix délibérative au sein de Solidaires et que notre Conseil Syndical avait soutenu cette demande. Deux poids, deux mesures identiques mais avec des décisions contraires.

Après la communication du résultat des votes (36,01% pour - 50,58% contre et 13,41% abstentions), notre présidente est, toujours aussi calmement, remontée en tribune. Tout en exprimant sa déception mais qu'elle acceptait le résultat démocratique... puis, elle déclara « à dans deux ans » signifiant ainsi que le CLR reviendrait avec son vœu au Congrès de 2024. C'est ce que nous ferons avec votre accord !

Philippe adresse au nom du bureau les chaleureux remerciements à nos correspondants qui ont vaillamment défendu nos vœux en AG départementale.

Après cet exposé, un débat s'instaure avec les camarades présents dans la salle

Plusieurs intervenants veulent comprendre les raisons des sections qui n'ont pas voulu que le CLR soit reconnu. Thi-Trinh pense que certaines sections ont sans doute cru qu'on leur faisait une leçon de morale.... Que l'on disait qu'il fallait qu'elles s'occupent des retraités... ce que font certaines sections mais hélas pas toutes !

D'autres indiquent que le débat a bien eu lieu dans leurs départements et que les AG se sont prononcées « contre » le droit de vote du CLR. En cause, la question de la double représentation en cas de vote par mandats. Pour eux, il s'agit d'un premier pas vers la création d'une section !

Les retraités peuvent déjà débattre en assemblée générale départementale. Quelle légitimité auraient-ils à avoir, en plus, un droit de vote ?

Un intervenant s'interroge sur le fait que seulement 70 camarades retraités (environ) assistent à l'AG de ce jour. Concernant le « vœu », il émet l'idée d'un vote par correspondance.

Un intervenant évoque lui aussi la question de la double représentation. Il signale, toutefois, que 100% des sujets discutés en réunion de bureau de section concernent les actifs. Les retraités sont déconnectés.

Plusieurs intervenants font le même constat à savoir que les retraités ne sont jamais invités aux AG départementales. Aucun contact avec la section. Pas de risque de double représentativité.

Certains confirment que leur section n'aborde « jamais » les questions concernant les retraités... que lors des AG le discours « anti vieux » est très fort. Le sujet mérite que l'on s'interroge sur la place des retraités dans la société (âgisme ?). Le fait que les retraités vivent plus longtemps impose que l'on intègre leur présence plus largement. Si le CLR devenait une section avec ses 1500 voix, elle deviendrait la plus grosse section de l'organisation... ce qui n'a jamais été demandé !

Enfin, pour un intervenant, il n'est pas envisageable qu'une cotisation de retraité ne soit pas intégrée dans la trésorerie de la section. **Thi-Trinh** réprecise qu'effectivement les retraités cotisent uniquement au CLR, que les cotisations ne vont pas aux sections départementales et que ces cotisations permettent de faire « vivre » le CLR !

Thi-Trinh revient sur l'histoire du vœu. Il n'est pas question d'un double vote. **Le CLR « ne revendique pas d'avoir un droit de vote au congrès ».** En Congrès, réprecise Thi-Trinh, que les voix des retraités (consultés ou non par leurs sections) sont intégrées dans celles de leur section de rattachement.

Par contre, le CLR revendique bien « un droit de vote au Conseil syndical » où la question des mandats ne se pose pas ! Pour elle, c'est bien là que les questions concernant les retraités ou plus largement les débats dits de société (protection sociale, pouvoir d'achat etc..) justifient que les camarades retraités puissent donner leur avis qui comptera dans le décompte des voix des Conseillers syndicaux ... Elle précise que « le CLR a effectivement le droit de prendre la parole » mais que cela s'arrête là !

Elle réprecise, qu'effectivement, il y a des sections qui intègrent dans leurs réflexions celles des retraités mais, hélas, pas toutes.

S'agissant du fait que nous ne sommes que 70 participants à l'AG sur 1500 adhérents, cela s'explique facilement par le fait que « la montée sur Paris » représente « un coût certain » pour beaucoup de camarades. Pour certains, une journée de débats c'est un aller-retour en train, plus une nuit d'hôtel.... Le CLR rembourse intégralement le billet de train et cela depuis peu de temps... mais le repas du soir (veille de l'AG) et la nuitée d'hôtel restent à la charge des retraités.

Enfin, suite à la demande d'un intervenant qui souhaite qu'un courrier explicite soit fait sur la question du « droit de vote » en CS. **Thi-Trinh** répond que tout a été écrit sur le « Bulletin spécial retour du congrès » de juin 2022... et que nous en reparlerons plus tard pour la campagne d'AG 2023 !

Elle rappelle qu'à aucun moment le CLR n'a revendiqué de devenir une section. C'est un faux débat !



Pour faire suite au parallèle entre la demande de droit de vote en CS du CLR et celle de l'UNIRS dans Solidaires, Denis TURBET DELOFF présente la situation de la démarche de l'UNIRS pour être reconnue comme membre à part entière de Solidaires.

Il rappelle que du fait que Solidaires Finances publiques adhère à Solidaires, tous ses adhérents actifs et retraités sont adhérents à Solidaires et donc à l'UNIRS qui est à Solidaires ce que le CLR est à Solidaires FIP.

Dans ses statuts, Solidaires n'indique pas que l'UNIRS est membre de l'organisation. Nous considérons que les camarades retraités qui militent encore pour beaucoup au sein de Solidaires, soit à l'UNIRS, soit au sein des Solidaires locaux, devraient pouvoir s'exprimer au sein des différents organes (CN, BN et Congrès de Solidaires). De nombreux sujets mis en débat concernent aussi bien les actifs que les retraités. De ce fait, lors du CN de Solidaires » d'avril 2022, il a été décidé que l'UNIRS serait considérée comme « observateur » pendant une période qui prendra fin lors du dernier BN de Solidaires qui se tiendra 6 mois avant le prochain congrès de juin 2024.

Pendant cette période, l'UNIRS aura le droit de vote lors des Comités nationaux au même titre qu'un solidaire départemental. A l'issue de cette période, une analyse des votes et du « comportement de l'UNIRS » permettra de statuer sur le point de savoir si son intégration à Solidaires peut être validée....

Ce qui devrait permettre à l'UNIRS d'avoir un droit de vote sur les sujets dits transversaux et de société lors des différentes instances de Solidaires. Seul SUD Santé Sociaux s'y est opposé sans pour autant apporter d'argument de fond sur cette opposition.

Solidaires FIP a validé par un vote positif ce processus.....contrairement à sa position pour le CLR lors du congrès de Biarritz ???

Retour sur le Congrès d'Aix-les-Bains en 2018

C'est Claudine HECKER qui revient sur les AG départementales ou régionales des retraités.es



Au Congrès d'Aix -les-Bains, pour la première fois dans notre Organisation, une place avait été donnée aux retraités dans une commission, « la commission N° 4 ».

Le constat est fait que beaucoup de nouveaux pensionnés ne renouvellent plus leur adhésion à leur ancien syndicat. Les liens entre actives/actifs se distendent et pour Solidaires Finances Publiques, il est urgent de les renforcer. Autre constatation, il n'existe pas à Solidaires Finances Publiques de « regroupement départemental » de retraités contrairement à l'UNIRS et à la FGR-FP.

Afin de pallier l'absence de « regroupement départemental » dédié aux adhérents retraités, Solidaires Finances Publiques a donc décidé, en 2018, que « les moyens adaptés seraient donnés, sous le contrôle du Conseil syndical, aux membres du bureau du CLR et à leurs correspondants locaux pour l'animation des regroupements de retraités ».

Les camarades du CLR ont donc désormais les moyens financiers pour se déplacer et apporter leur aide et leur soutien aux camarades du CLR qui effectueront des tournées départementales ou régionales. Cela se met doucement en place et déjà quelques départements ont sollicité le déplacement de militant.es du bureau du CLR : la Gironde (33) - la Seine-Maritime (76) - le Nord Pas-de-Calais (59). Nous espérons que cette AG donnera des envies à d'autres départements ou régions.

Néanmoins, la question financière se pose pour les DROMS-COM (départements et territoires d'Outre-Mer).

Par ailleurs, il est très important et essentiel que le correspondant qui « envisage » de réunir les retraités de sa section départementale prenne au préalable l'attache de la présidente du CLR, afin de caler les disponibilités des militants susceptibles de se déplacer.

La convivialité étant de mise lors de ces réunions, elles sont souvent précédées d'un « café-viennoiseries » et se terminent par un apéritif suivi d'un repas. Le repas bien sûr est à la charge des retraités mais la question nous est posée par nos correspondants organisateurs : y a-t'il une participation financière ou pouvons-nous offrir, de la part du CLR, le café-viennoiseries et/ou l'apéritif à nos adhérents présents ?

La question est pertinente puisque cela se fait dans les AG départementales pour nos camarades actives/actifs.

Début 2022, le CLR a honoré une facture de ce type, même si la question n'avait pas été soulevée au préalable. Le 20 septembre 2022, la question a été posée à la Présidente par le correspondant du département 76 qui tenait son assemblée le 27 septembre. La réponse donnée a été positive pour environ 40 €. Pour l'avenir, nous souhaitons une réponse de la part de notre Secrétaire Générale.

Nous, militant.es du CLR, sommes prêt.es à porter les valeurs syndicales de notre organisation et à développer l'activité du CLR au plus près de nos adhérents retraités. Nous espérons, donc, que vous serez nombreux à nous solliciter afin de défendre, protéger et organiser les retraités de Solidaires Finances Publiques.

Anne GUYOT WELKE indique que le BN n'est pas opposé à apporter une aide aux dépenses des « CLR locaux » mais qu'il faut aussi tenir compte du fait que la trésorerie est dépendante des rentrées de cotisations qui aujourd'hui génèrent moins de recettes. D'où, aussi, la réflexion sur le niveau du montant des cotisations...

Après une courte pause, intervention de Joëlle NABET représentante de la MGEFI.

Son intervention a essentiellement porté sur la nouvelle mise en place de la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat (PSC).



La notion de contrat de groupe existe depuis la loi Évin en 1987. Elle instaure la participation obligatoire de l'employeur à hauteur de 50% des cotisations dans le secteur privé. Elle devient obligatoire avec la loi Madelin pour les secteurs du libéral et des indépendants. Il ne restait donc plus qu'à ce que cette application soit effective pour les fonctionnaires.

Dans la fonction publique, la PSC est assurée par les mutuelles, donc la MGEFI pour nous à la DGFIP. Deux référencements ont déjà eu lieu pour ce qui nous concerne. Mais « l'ouverture du marché de la santé », ouvre ce secteur à la concurrence des assurances privées (c'est déjà le cas dans certaines administrations où des assurances privées ont pris la place des mutuelles historiques).

Sous le premier mandat Macron avec la ministre De Montchanin, le projet de PSC a été présenté aux représentants des personnels. Le processus devrait être mis en place dès 2024.

En attendant, notre employeur (l'État) s'est engagé à prendre en charge une partie des cotisations à hauteur de 15 euros par mois. A partir de 2024 il devra obligatoirement prendre en charge 50% du montant de la cotisation.

La question qui se pose est quel panier de soins au regard de ce contrat de groupe obligatoire ?

Selon Joëlle, cela devrait correspondre à une formule « Vita santé améliorée ». Avec un plus en matière de dépassement d'honoraires, un plus sur les médicaments non remboursables (homéopathie) avec un forfait de 70 euros par an, un plus sur les chambres individuelles en hospitalisation, un plus en dentaire avec un forfait de 500 euros par implants, idem pour l'optique hors circuit mutualiste (460 € par paire).

La partie complexe, c'est le calcul de la cotisation qui s'appliquera pour celles et ceux qui opteront pour ce contrat. La référence est le coût réel de la couverture basée sur le PMFSS (plafond mensuel de la sécurité sociale maintenu en 2022 à 3428 €). Le montant de la cotisation sera donc de 50 % à la charge de l'Etat, 20 % à la charge de l'agent, augmenté d'une valeur modulable en fonction des revenus pouvant aller jusqu'à 30 %. Ces cotisations seront déductibles du revenu imposable !

Pour les retraités, « le hic » c'est qu'il n'y aura pas de participation de l'employeur et que la cotisation augmentera progressivement jusqu'à 175 % ! Par contre plus de mesure d'âge au-delà de 70 ans....

Des camarades interviennent pour dire que le système paraît complexe. Quelle garantie a-t-on que l'employeur tiendra sa promesse de prise en charge de la moitié ? Quelle garantie a-t-on que la MGEFI sera la mutuelle chargée de servir ce nouveau contrat à la DGFIP, y aura-t-il un autre référencement ?

Joëlle ne peut affirmer, à ce stade, qu'en 2024 l'État respectera sa parole, ni que la MGEFI sera l'acteur choisi pour assurer ce nouveau contrat de groupe. Toutefois, la MGEFI poursuivra les couvertures pour celles et ceux qui n'auront pas opté pour celui-ci.

Pour nous le statut doit être préservé, il est anormal que les retraités ne bénéficient pas de la prise en charge de l'employeur.... Nous sommes des pensionnés de l'ETAT.

A l'issue de ces échanges nous avons rappelé que pour nous le mot d'ordre est le 100 % Sécu.

Anne GUYOT WELKE intervient pour dire que Solidaires FIP allait porter le combat en participant au groupe de travail prévu à la DGFIP... Vous voulons une protection sociale de haut niveau sans exclusive ce qui veut dire que l'on intègre aussi les contractuels. Nous pousserons afin que santé et prévoyance ne soient pas séparées. Il s'agit bien d'un combat universel « actifs - retraités » qui s'inscrit dans le long terme.

Puis, Anne nous fait un point rapide sur la situation de la DGFIP qui est l'administration la plus frappée en terme de suppressions d'emplois (- 850 en 2023). Le programme est déjà connu d'ici 2025 (- 3000 emplois) ! La question centrale de la perte de sens des missions et de la destruction du collectif de travail reste au cœur du combat de Solidaires. Les autres combats à mener sont bien évidemment la réforme des retraites et la casse plus globale de la protection sociale menée par le gouvernement libéral.

Anne réaffirme que le slogan 100 % Sécu n'est pas une utopie mais une source de justice sociale !

A l'issue de ces riches échanges, Thi-Trinh remercie les deux camarades qui quittent le bureau du CLR : Patrick JEANMINET et Michel VIXAC pour lequel elle lira un message destiné à l'Assemblée.

Maurice Martin annonce la liste du nouveau bureau du CLR élu, à l'applaudimètre, à l'unanimité.

Composition du bureau du Comité de Liaison des Retraitées et Retraités 2022 / 2023

Section	Nom	Prénom	Fonction exercée au sein du bureau
340	AMANTON	Odette	
630	AUBERT	Marie-Christine	Superviseur des comptes du CLR
750	BONNET	Dominique	Nouvelle entrée
380	BOULAIS	Christian	
940	CLAIRET	Monique	
220	CLERAN	Raymonde	
750	GRIALOU	Marie-Françoise	
830	GROS	Marie-Paule	
D44	HECKER	Claudine	
400	HERRERA	Henri	Nouvelle entrée
440	LERBEY	Marc	
170	LESCURE	Thi-Trinh	Présidente du CLR
440	MARCHAND	Jean-Louis	
950	MORIN	Michel	
910	PALLANT	Denis	
770	PARES	Jean-Luc	
940	PERETTI	Claudette	Trésorière du CLR
590	RENAUD-CHARPENTIER	Alain	
750	SELVES	Jacques	
780	TIJOU	Philippe	
850	TURBET DELOF	Denis	
920	VEYRAT	Marc	
490	VERDIER	Gilles	Superviseur des comptes du CLR



Un grand merci, très sincère, à l'équipe du BN pour son accueil si chaleureux, sa décoration de la salle du repas, pour les sourires pendant le service à table et pour avoir mis une ambiance digne « des copains d'abord » ! A l'année prochaine !